

Objet : Violences technologiques, syndrome de La Havane et demande d'investigation institutionnelle

Madame la Candidate, Monsieur le Candidat,

L'association **STOP À LA CYBERTORTURE**, association loi 1901, recueille les témoignages de personnes déclarant subir des atteintes qu'elles attribuent notamment à l'utilisation malveillante de technologies électromagnétiques, radiofréquences ou numériques.

Face à ces témoignages, notre demande est avant tout simple : **permettre une investigation scientifique, technique et judiciaire objective des faits signalés.**

Cette question ne peut être écartée sans examen. Aux États-Unis, les « incidents de santé anormaux », communément désignés sous le nom de syndrome de la Havane, ont fait l'objet d'investigations officielles et d'une expertise scientifique commandée par le Département d'Etat. En 2020, les National Academies of Sciences ont notamment considéré l'énergie radiofréquence pulsée et dirigée comme le mécanisme le plus plausible parmi ceux étudiés pour certains des cas présentant des symptômes aigus caractéristiques. Les investigations américaines ultérieures n'ont cependant pas établi une cause unique ni démontré qu'une puissance étrangère était responsable de l'ensemble de ces incidents.

Par ailleurs, l'existence de technologies militaires à **énergie dirigée** est aujourd'hui publiquement documentée, notamment dans les domaines des lasers de puissance et des micro-ondes de forte puissance. La France développe elle-même des systèmes d'armes laser à énergie dirigée destinés notamment à la lutte anti-drones.

Notre association a élaboré une **proposition de loi relative à la reconnaissance, à la prévention et à la répression des violences technologiques aggravées et à l'indemnisation des victimes**. Nous avons également saisi le Premier ministre afin de demander la mobilisation de compétences techniques de l'État pour examiner certains signalements.

Si vous êtes élu(e) Président(e) de la République, êtes-vous disposé(e) à :

1. demander au **ministère des Armées et à la Direction générale de l'armement**, dans les limites du secret de la défense nationale, un éclaircissement officiel sur l'état des connaissances et des capacités concernant les technologies à énergie dirigée, notamment radiofréquences et micro-ondes, et leurs éventuels effets sur l'être humain ;
2. soutenir la constitution d'une **commission d'enquête parlementaire ou d'une commission scientifique indépendante et pluridisciplinaire**, chargée d'examiner les signalements, les connaissances scientifiques disponibles et les moyens techniques permettant de rechercher objectivement leur origine ;
3. mettre en place un **protocole national de recueil, d'expertise et d'investigation** permettant aux personnes signalant de tels phénomènes de s'adresser à un organisme compétent ;

4. faire étudier notre proposition de loi par les ministères, scientifiques, juristes et services techniques concernés afin de déterminer quelles dispositions pourraient être intégrées au droit français.

Notre association ne demande pas que l'origine des phénomènes signalés soit déclarée établie sans preuve. **Nous demandons précisément que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour déterminer objectivement ce qui est vérifiable, ce qui ne l'est pas et, lorsqu'une infraction est caractérisée, permettre à la justice d'agir.**

Nous souhaiterions connaître votre position et les engagements que vous seriez prêt(e) à prendre sur ces quatre points.

Les réponses et absences de réponse des différents candidats pourront être rendues publiques sur le site de notre association afin d'informer nos adhérents et les personnes intéressées par cette problématique.

Respectueusement,

Pour l'association STOP À LA CYBERTORTURE

Président

Régis Mayo

Association loi 1901

www.stopalacybertorture.org